Avis Public

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

ARRONDISSEMENT ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est diffusé à l'effet que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 4 mai 2015, a adopté les règlements suivants :

RCA-119 ***RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE BRUIT ET LES NUISANCES (R.R.V.M., c. B-3) À L'ÉGARD DE L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE***

RCA-120 ***RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (R.R.V.M., C. O-0.1) À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE***

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour, conformément à la loi et sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal, situé au 5650, rue D'Iberville, 3e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Fait à Montréal, ce 12 mai 2015.

Le secrétaire d'arrondissement substitut,

_____

Patrick Martel

>6233951